



MODIFICATION DE L'IMPLANTATION PAR RAPPORT AU PERMIS DE CONSTRUIRE

Par **taramop**, le **02/06/2010** à **21:47**

Mon voisin qui est en phase de construction a changé l'implantation de sa maison par rapport à son permis initial. Ainsi, au lieu d'être à 20 mètres du fond de son terrain (ou se situe plutôt ma maison), la maison se trouve maintenant à 13 mètres et au lieu d'être sur le côté à 15 mètres de ma limite de propriété, elle se situe à 7 mètres (donc enfin, bien plus proche de mon habitation qu'initialement prévu). Il n'a bien sûr déposé ni permis modificatif ni une autre demande de permis (il se passe même du panneau d'affichage réglementaire).

Quels sont mes recours possibles et auprès de qui, si ils existent, puis-je les initier (aussi bien pour le changement d'implantation que pour l'absence d'affichage en sachant que le maire est au courant et ne fait rien car "c'est son ami").

Merci.